

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 juin 2021**

**Nombre de Conseillers : en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 16**

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de PESCHADOIRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON, Maire.

**Budget Général : Décision modificative n°1**

Le conseil municipal approuve les virements de crédits. Vote à l'unanimité.

**Budget Assainissement : Décision modificative n°1**

Le conseil municipal approuve les virements de crédits. Vote à l'unanimité.

**Budget Centre Commercial : Décision modificative n°1**

Le conseil municipal approuve les virements de crédits. Vote à l'unanimité.

**Parcelle AC 369 : Cession du lot n°6/ Armelle HENRY**

Vu l'estimation des domaines en date du 15 avril 2021. Le conseil municipal approuve la cession du lot n°6 d'une surface 170.63 m<sup>2</sup> à Madame Armelle HENRY au prix total de 74 000.00 €.

Vote à l'unanimité.

**Parcelle AC 74 : Cession Logement de La Poste/ M.et Mme LEITE Carlos**

Vu la mise en vente dudit bien « Logement de la Poste » situé 16 Route de Courpière.

Vu l'estimation des domaines en date du 29 mars 2021.

Le conseil municipal approuve la cession du logement dit « logement de la Poste » au prix de 61 000 €.

Vote à l'unanimité.

**Tarifs Divers**

Le conseil municipal fixe les tarifs municipaux suivants :

Le prix du repas au restaurant scolaire se situe entre 2.80 € et 3.50 € en fonction du quotient familial.

La location de la salle des fêtes à 400 € et 300 € pour les associations extérieures.

La location de la salle Jean Moulin pour les habitants de la commune à 80 €, pour les personnes extérieures à 120 €.

Droits de place : Stationnement camion/spectacle : 55 €/j.

Marché place Geneviève Paquier 65 €/trimestre ou 5 €/vendredi ; place du 11 novembre à 5.00 € par jour de présence.

ALSH le prix se situe entre 5.80 € et 17.30 € pour une journée complète, de 1,50 € à 6.90 € pour une ½ journée sans repas, de 4.30 € à 10.40 € pour une ½ journée avec repas et le forfait semaine de 26.00 € à 72.70 €.

Pour l'Espace ados le prix est fixé en fonction de la catégorie.

Le prix de l'heure de garderie se situe de 1.20€ à 1.60 € et le forfait 20 heures entre 22.80 € et 30.40 €.

L'ensemble des tarifs de l'ALSH varient en fonction du quotient familial.

Cimetière : Grande concession : 1 000 € ; Petite concession : 500€ ; Cavurnes restantes : 1 200 € ;

Nouvelles cavurnes : 2 200€

Vote à l'unanimité.

### **Budget assainissement : Tarifs assainissement 2021**

Forfait branchement inchangé : 30.00 €

Redevance / m<sup>3</sup> inchangé : 1.80 €

Raccordement réseau inchangé : 2 000.00 €

Vote à l'unanimité.

### **ALSH : Tarifs séjour été 2021**

Un séjour Crapa'hutte d'une semaine en pension complète à Issoire pour 8 adolescents sera organisé par l'ALSH.

Une aide pourra être accordée par la commune en fonction du quotient familial.

Les tarifs du séjour se situent entre 85.00 € et 120.00 €. Vote à l'unanimité.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » Modification des statuts**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts n° 2021/01 de la CCEDA. Vote à l'unanimité.

### **P.L.U : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 /Bilan de la mise à disposition et approbation**

Le conseil municipal approuve la modification simplifiée n° 3 du PLU. Vote à l'unanimité.

### **P.L.U : Ouverture à l'urbanisation de la zone AU « Les noyers »**

Le conseil municipal approuve l'ouverture à l'Urbanisation de zone AU « Les noyers ».

Vote à l'unanimité.

### **CCEDA : Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme**

Le conseil municipal approuve le transfert de compétences PLU à la CCEDA. Vote à l'unanimité.

### **Personnel contractuel**

Le conseil municipal approuve le recrutement de deux agents techniques en charge de l'entretien des bâtiments communaux pour accroissement d'activité à compter du 15 avril 2021 pour une durée de 6 mois. Vote à l'unanimité.

### **Création d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement d'activité**

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique non permanent pour renforcer l'équipe du restaurant scolaire, pour accroissement d'activités à compter du 25 mai 2021.

Vote à l'unanimité.

Le Maire  
Florent MONEYRON